

APPUI AU RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DES ACTEURS NON ETATIQUES : PROJET ARCANE

Contexte

Le Projet ARCANE (9 ACP BU 014) a initié ses activités au mois d'avril 2007. Ce projet a un budget de 3,5 millions d'€ et est mis en œuvre en régie indirecte (Consortium ICON-Bird)

Objectif Global :

Renforcer les capacités des Acteurs Non Etatiques burundais pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la réconciliation et la paix

Objectif Spécifique

Renforcer les capacités opérationnelles et décisionnelles des Acteurs Non Etatiques burundais

Résultats (9 résultats ont été définis lors des ateliers de démarrage du projet)

Activités transversales réparties selon 4 résultats:

- 1) Les Maisons des Acteurs Non Etatiques sont fonctionnelles
- 2) Un système de formation pour les ANE est mis en place
- 3) L'arsenal législatif concernant les Acteurs Non Etatique est revu et adapté aux spécificités nationales
- 4) Les Acteurs Non Etatiques sont informés sur les documents politiques et opportunités de financement des bailleurs de fonds à leur égard et sont professionnalisés dans leurs capacités à y répondre.

Les Activités sectorielles réparties en résultats sectoriels:

- 5) Les Organisations Professionnelles du secteur Privé jouent pleinement leurs rôles de défense des intérêts catégoriels et de prestation de service en faveur des Opérateurs Economiques.
- 6) Le secteur rural se dote de structures capables de défendre les intérêts catégoriels du milieu rural et de diffuser l'information
- 7) Le secteur de la presse améliore son professionnalisme et son éthique pour pleinement jouer son rôle de 4^{ème} pouvoir au Burundi
- 8) Les syndicats améliorent leur représentativité et participent de façon responsable au dialogue social
- 9) Les ASBL deviennent des partenaires à part entière de l'administration et des bailleurs de fonds dans la définition de politiques sectorielles, de programmes et projets, leur mise en application et leur suivi évaluation

Réalisations du projet ARCANE

Le projet est donc au 2/3 de sa phase d'exécution et les réalisations sont les suivantes :

1) Maisons des acteurs non étatiques (MANE) : 5 MANE pour toutes les provinces)

L'ordonnateur National a demandé et obtenu auprès du Gouvernement l'attribution des maisons aux ANE sous forme de bail emphytéotique de 10 ans dans un premier temps. Le projet ARCANE a procédé à la réhabilitation/extension de ces bâtiments et leur équipement est en cours de réalisation. Le projet ARCANE a appuyé l'organisation des ANE provinciaux autour de ces MANE sous forme de Collectifs et un des contrats d'Assistance technique aux

ANE provinciaux ont attribués à des ANE plus structurés et spécialisés et l'exécution se poursuit.

2) Formation

Concernant le renforcement des capacités des ANE, le projet ARCANE a appuyé à travers des ateliers participatifs l'identification et la définition des besoins de formation. Par la suite le projet a passé des contrats de formation avec 5 ANE nationaux par grande thématique. La définition des programmes et modules de formation, la professionnalisation des formateurs, le lancement de l'exécution des formations ont été des réalisations du programme en recourant aux services des ANE nationaux pour le besoin de l'appropriation et de la durabilité des savoirs et des savoir-faire. Actuellement, par attributaire environ, 1/3 des formations ont été réalisées : 1700 Homme/Jour formé sur environ 5000.

3) Revue de la législation

Des textes de loi portant cadre organique des ASBL, des Coopératives et des organisations professionnelles (OP) ont été finalisés et transmis officiellement au Ministre de l'Intérieur. L'élaboration et la validation de ces textes a connu la participation active aussi bien des ANE que de l'Administration. Les ANE attendent avec impatience l'adoption et la promulgation de ces lois.

4) Communication sur les opportunités de financement.

Les dossiers d'appels à propositions (DAP) de la CE (lignes budgétaires) et projet FED sont systématiquement transmis à ARCANE, environ 10 réunions de présentation d'Appel à Propositions pour les ANE ont été menés, 2 réunions d'information (présentation de la stratégie et des outils de la CE et projets FED). Les activités liées à l'information sur les AO/AP devraient permettre aux ANE d'accéder aux financements des bailleurs de fonds et en cela garantira leur viabilité financière

5) Organisation Professionnelle du secteur privé

Le travail de restructuration de la Chambre de Commerce et de l'industrie du Burundi (CCIB) en une Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) est en cours. Un bureau provisoire de la CFCIB a été mis sur pieds et il est chargé de conduire la mise en application des réformes convenues. Le bureau comprend les représentants des chambres sectoriels créés et potentiels. L'autre activité en cours est la création d'un site web du secteur privé dont le lancement opérationnel est prévu en octobre 2009. Ce résultat peut apporter une grande valeur ajoutée aux ANE, et il peut être atteint par les activités mises en œuvre

6) Organisation Professionnelle du secteur rural

Pour des raisons d'efficacité et de disponibilité budgétaire, cette activité a été transférée au Projet Post Conflit de Développement Rural (PPCDR). Le projet ARCANE va appuyer la finalisation du DAP de restructuration du monde rural et organiser les ANE du secteur afin d'y répondre convenablement.

7) Secteur de la Presse

Le projet ARCANE a procédé à l'extension des locaux de la Maison de la Presse et a apporté un appui à la Maison de la Presse pour améliorer l'accès des professionnels du secteur aux informations internationales. Le programme a initié un contrat d'Assistance Technique visant à mettre en place, au niveau de la Maison de la Presse, une formation

continue pour recycler les professionnels du secteur. Le lancement opérationnel de l'action est prévu pour octobre 2009.

8) Syndicats

ARCANE appuie les deux centrales syndicales du Burundi à améliorer leur visibilité. Il a appuyé aussi la définition des activités prioritaires à mener et à l'accroissement de leur représentativité y compris dans les provinces.

9) ASBL

Le projet ARCANE poursuit la réalisation d'une cartographie de la société civile qui sera suivi par une étude de fonds de tous les acteurs susceptibles de participer au développement du pays. Afin de mieux appréhender la situation des ANE, le projet ARCANE a créé et commencé à alimenter une Base de Données de tous les ANE Burundais. La création d'un site web de la société civile est aussi en cours et permettra (lancement opérationnel de l'action en octobre 2009).

Participation des ANE Burundais

Les Acteurs Non Etatiques burundais ont été étroitement associé au Projet ARCANE depuis sa formulation (2005) mais surtout dans son exécution qui a débuté par une phase de diagnostic participatif et identification des actions prioritaires finalisé par un atelier de lancement d'ARCANE en août 2007.

Toutes les activités sectorielles ont été menées en négociation/concertation avec les bénéficiaires.

La stratégie définie depuis le DP1 sur ARCANE a consisté en :

- Informer au préalable les bénéficiaires et communiquer le plus largement possible.
- Faire participer les ANE burundais comme prestataires de service d'ARCANE (5 contrats AT MANE, 5 contrats formation, 1 contrat AT Maison de la Presse, et 2 contrat sites web)
- Passer des convention d'appui avec certains ANE (Maison de la Presse, Syndicats et CFCIB) pour transférer à ces institutions la réalisation opérationnelle d'activités.
- Favoriser les réseaux et regroupement d'ANE. Dans ce cadre, la recherche d'une meilleure représentativité des Organisations Professionnelles est recherché (secteur privé, secteur rural, syndicats, presse)

La stratégie ainsi définie a largement été plébiscitée par les Acteurs Non Etatiques.

Niveau d'exécution financière du projet ARCANE

Au lancement de l'ultime DP (DP3 de croisière), l'enveloppe budgétaire du projet ARCANE a été engagée en quasi-totalité.

Sachant d'une part (1) que certaines actions initialement identifiées n'ont pas été menées (Appels à Propositions pour les ASBL, Assistance technique aux syndicats ou mise en place de formations pour les opérateurs économiques au sein de la CFCIB) ou ont été transféré à d'autres projets (structuration du milieu rural) mais que d'autre part (2) la période d'exécution du projet a été prolongés d'environ 12 mois, le niveau de l'enveloppe financière du projet permet tout juste de satisfaire aux besoins de renforcement de capacités des Acteurs Non Etatiques burundais.

Leçons retenues pour le projet ARCANE 10^{ème} FED

Les leçons à retenir sont les suivantes :

- La stratégie retenue (voir point 3) a donné des résultats et doit être maintenue.
- Le renforcement des capacités doit rester la priorité dans l'appui aux Acteurs Non Etatiques car c'est un processus progressif et sur le moyen terme.
- Des possibilités parallèles de financement des ANE nationaux existent soit via les Lignes budgétaires soit dans les autres projets FED. Un objectif doit rester de professionnaliser les ANE burundais vis-à-vis de ces opportunités de financement. Par contre pour les ANE de tailles et compétences plus modestes, des Appels à Proposition aux montants plus restreints peuvent être envisagés.
- Le dispositif de formation utilisant des ANE burundais comme institution de formation a donné de très bons résultats et devrait être maintenu.
- Les MANE, même si elles ne sont pas opérationnelles à ce stade, correspondent à une très forte attente au niveau des provinces. Leur pérennisation et multiplication apparaît comme une forte demande des ANE burundais.

Lors des consultations avec la société civile et à d'autres occasions (ateliers de mise en œuvre du projet ARCANE), les ANE du Burundi ont toujours déploré la taille de l'enveloppe leur réservée par le 9^{ème} et le 10^{ème} FED. Les ANE sont d'autant frustrés que l'enveloppe passe de 6 millions d'euros (9^{ème} FED) à 4 millions (10^{ème} FED). Une révision de l'enveloppe 10^{ème} réservée aux ANE pour la porter de 4 à 7,5 millions permettra de consolider les acquis du 9^{ème} FED et d'accompagner la société civile burundaise dans sa mission d'amélioration du cadre général de développement pour tous et il lui faut évidemment des fonds adéquats pour ce faire.